



Communauté d'intérêt
du commerce de détail suisse

Siège
Case postale
3001 Berne

Tél. 031 313 33 35
Fax 031 313 33 22
E-mail info@igdhs.ch

www.cicds.ch

Communiqué de presse

Une décision positive pour les consommateurs et le commerce

Berne, le 29 février 2016

La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) se félicite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil national, à savoir de s'engager pour la proposition de la nouvelle loi fédérale sur les horaires d'ouverture des magasins. Pour le commerce de détail, cette décision en faveur des consommateurs représente un soutien précieux dans le combat contre le tourisme alimentaire, la baisse des ventes et les réductions de postes.

En approuvant aujourd'hui la nouvelle loi fédérale, le Conseil fédéral émet un signal important en faveur du commerce de détail suisse avec ses 370 000 collaborateurs. Parallèlement, il prend en compte les habitudes de consommation modernes. Des horaires d'ouverture modérément allongés aident les détaillants locaux à s'affirmer dans un environnement difficile marqué par le franc fort. Notamment sous l'impression du tourisme alimentaire qui perdure, les détaillants suisses ont besoin d'être sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers qui profitent d'horaires d'ouverture bien plus longs. Cette proposition est donc une mesure sensée contre la menace de pertes d'emplois.

Contact:

Patrick Marty
Siège de la CI CDS
+41 31 313 33 35
patrick.marty@igdhs.ch